

## produits promotionnels plus disponible

Par **capucinedunil**, le **25/02/2005 à 17:59**

Là j'ai encore un problème... peut-on faire quelque chose contre un magasin ( à savoir Intermarché) qui propose des produits promotionnels mais une fois dans le magasin il n'y en a plus et on nous déclare ne pouvoir les commander alors que à aucun endroit il n'est écrit que l'offre est dans la limite des stocks disponibles???

ma question est elle assez claire???

encore merci à tous à bientôt

Par **matimat**, le **25/02/2005 à 19:04**

Alors tout d'abord, ayant travaillé chez Intermarché, je peux te dire que le magasin peut faire quelque chose. Bien qu'étant des indépendants, un Intermarché peut demander à un autre Intermarché de lui faire une rétrocession.

Ensuite, si le magasin te dit qu'il n'a plus le produit et que la date catalogue n'est toujours pas écoulée, tu peux exiger un produit similaire ou la gamme juste au dessus (s'ils n'ont pas de produits similaires) au même prix.

Enfin, si le magasin refuse, tu les menaces de faire venir l'huissier. S'ils ne changent pas d'avis, tu appelles l'huissier du magasin et lui demande de venir.

Par **capucinedunil**, le **25/02/2005 à 19:29**

le problème c'est que c'était une offre journalière..et si j'y retourne demain..ils ne voudront rien faire.. est- ce trop tard pour avoir un remplacement???

Par **matimat**, le **25/02/2005 à 19:30**

oui

Par **fabcubitus1**, le **25/02/2005 à 19:34**

S'il s'agit bien d'une promotion, ils sont obligés d'en avoir, ou si ce n'est pas le cas, et qu'il n'y

a pas de réserve genre "dans la limite des stocks disponibles", ils sont obligés de t'en commander au même prix.

Par **capucinedunil**, le **25/02/2005** à **19:41**

ok merci ben je le suerais pour les autres offres si jamais ils n'en n'ont plus aussi. et tant pis pour celle-ci

Par **fabcubitus1**, le **25/02/2005** à **19:49**

C'est là que la distinction soldes/promotion est très importante, car quand c'est les soldes ils doivent toujours en avoir sauf si "en fonction des stocks disponibles"; et pour les soldes quand ils n'en ont plus c'est fini.

Par **capucinedunil**, le **25/02/2005** à **20:33**

car quand c'est les soldes ils doivent toujours en avoir sauf si "en fonction des stocks disponibles"; et pour les soldes quand ils n'en ont plus c'est fini.

<<<< je crois que là il y a une erreur dans le message non??? le premier "solde" est en fait "promotion" non??

je savais qu'ils devaient en avoir ..et en rentrant chez moi j'ai vérifié le catalogue et il n'est aucunement indiqué "dans la limite des stocks disponibles" mais faire un scandale à nla pauvre employée de l'accueil est mal venu car elle ne fait que respecter les ordres.. alors que faire si ils soutiennent qu'ils ne veulen pas me les commander??